

Essai de l'outil VISIO (retranscription)

Date : Mardi 15 Septembre 2026
Horaire : 19:00
Lieu : Salle du Conseil municipal

1 Procès-verbal de la séance du 16 juin 2026

Annexe - PV séance du 16 juin 2026

2 Délibération - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Annexe - Règlement intérieur Conseil municipal

3 Délibération - Liste des contribuables pour les Commissions Communales et Intercommunales des Impôts Directs

Dans le cadre des opérations de renouvellement des Commissions Communales et Intercommunales des Impôts Directs (CCID et CIID) les commissaires doivent être désignés par le Directeur régional ou départemental des finances publiques, sur une liste de 24 contribuables établie par l'organe délibérant.

Annexe - Tableau

4 Délibération - Suppression du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (32 heures)

Suite à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au mois de juin, il est conseillé de supprimer l'ancien poste à temps non complet.

5 Délibération - Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2027

6 Décision modificative n° 2 - Budget commune - Abonder article 204182

Suite à une demande de la trésorerie il convient de passer une décision modificative pour abonder le chapitre 041 (Opérations patrimoniales) afin de régler les factures du SYDEC avec une participation sur fonds propres à l'article 204182 (subventions d'équipement versées à des organismes publics pour des dépenses relatives aux bâtiments et installations) Le montant des 2 factures s'élève à 4 900 €.

Afin d'équilibrer le chapitre en recettes, il convient d'abonder l'article 168758 (autres groupements) - Chapitre 041 de 4 900 €.

7 Délibération - Amendements au Règlement intérieur accueil périscolaire 2026-2030

Quatre éléments seraient à apporter en précision au règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la cantine :

1- Toute sortie de la garderie est définitive.

2- Les personnes mineures (frères et soeurs) sont autorisées à venir chercher un enfant à la garderie à partir du moment où ils sont inscrits en tant que tiers de confiance sur le portail E-Ticket.

3- Si une personne, dans le cadre d'une activité sportive, musicale ou autre est susceptible de venir chercher l'enfant au périscolaire, il convient de l'indiquer parmi les tiers de confiance sur le portail E-Ticket.

4- Autorisation de sortie du périscolaire - Enfant seul

Les enfants à partir du CE1 peuvent être autorisés à quitter seuls l'accueil périscolaire, sous réserve de l'accord préalable écrit des parents, en complément de la coche "Peux partir seul" sur E-Ticket.

Une attestation dûment complétée et signée par les parents, devra mentionner l'heure à laquelle l'enfant est autorisé à quitter l'accueil périscolaire.

L'attestation devra être déposée dans l'espace dédié aux documents libres sur E-Ticket.

Les agents chargés de l'accueil périscolaire pourront consulter cette attestation afin de vérifier l'autorisation et l'heure de sortie prévues pour

l'enfant.

En l'absence d'attestation valide ou en cas d'absence de précision concernant l'heure de sortie, l'enfant ne pourra pas quitter seul l'accueil périscolaire.

- 8 Délibération - MACS Approbation de la convention de mise à disposition de matériels informatiques au sein des écoles primaires publiques du territoire

MACS cesse de doter individuellement les élèves de CE2, CM1, CM2 ainsi que les enseignantes avec une tablette. Chaque école primaire sera équipée d'une classe numérique dite 'mobile' composée de 30 tablettes.

Annexe - MACS - Convention tablettes

- 9 Délibération - MACS - Modifications des attributions de compensation des communes

Suite aux propositions formulées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 19/01/2026, le Conseil Communautaire dans ses séances du 04/02/2026 et du 25/06/2026, a délibéré sur les modifications des attributions de compensation des communes.

Ces modifications prennent en comptes les transferts de compétences suivants :

- Adhésion au syndicat mixte Géolandes à la place des communes à compter du 01/01/2026,
- Création d'un poste commun d'accompagnement cybersécurité et règlement général de protection des données (RGPD) à compter du 01/06/2026,
- Reprise des activités du Syndicat Intercommunal de Port d'Albret (SIPA) initialement à compter du 01/06/2026, mais reporté au 01/01/2027 par la délibération du 25/06/2026.

Afin de finaliser la procédure, chaque commune membre doit délibérer sur les propositions du rapport de la CLECT ainsi que les transferts prévus dans les délibérations du Conseil Communautaire.

Projet de délibération

- 10 Délibération - MACS - Contribution de MACS à l'Établissement Public Foncier Local " Landes Foncier" - Contribution de la Commune à MACS - Convention MACS/Communes

Délibération portant sur l'approbation de la convention-type à intervenir entre MACS et chaque commune membre ayant pour objet de fixer le montant de la contribution communautaire à l'Établissement Public Foncier Local "Landes Foncier" et celui de chaque commune à MACS soit 1 178,00 € nous concernant.

Délibération Conseil communautaire - Contribution de MACS à l'EPFL

- 11 Délibération - Adoption de la Charte de fonctionnement du portage repas à domicile entre la Commune et le Bénéficiaire

Dans le cadre du portage à domicile des repas réalisé par le Pôle Culinaire de MACS, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une charte de fonctionnement entre la Commune et le bénéficiaire.

Annexe - Proposition Charte

- 12 Délibération - Modification de l'assiette par voie d'échange Chemin de Pradets (Trame rose et trame bleue du plan)

Afin de lancer la procédure de la modification de l'assiette d'une partie du Chemin de Pradets par voie d'échange, il est nécessaire que le Conseil municipal prenne une délibération.

L'information du public sera réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre pendant un mois. Un avis est également affiché en mairie. Les remarques et observations du public pourront être déposées sur un registre.

Annexe - Plan

13 Délibération - SYDEC - Raccordement fibre Chemin de Bergeras

Dans le cadre de travaux d'accudtion au réseau public de fibre optique par le SYDEC pour le Chemin de Bergeras, le reste à charge de la collectivité s'élève à 1 565,59 €.

14 Délibération - Solidarité locale des communes et des communautés de communes et d'agglomération au profit des communes landaises concernées par l'incendie de Biscarrosse - Association des Maires des Landes

Suite à l'incendie de Biscarrosse, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes (AML) décide d'une action solidaire de recueil de dons financiers par l'ouverture d'un fonds de soutien. L'association des maires des Landes recueille spécifiquement les dons financiers provenant des communes et des communautés de communes et d'agglomération dans le cadre d'une action de solidarité vis-à-vis des communes landaises concernées.

Il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes landaises concernées en faisant un don à l'association des maires des Landes pour l'action de soutien aux communes landaises impactées par les incendies.

15 Informations diverses

16 POUVOIR

Annexe - POUVOIR CM